

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°
03-2021**

sollicitant un crédit d'études de CHF 64'700.00, pour la participation de la Commune de Prilly au financement des études SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), à hauteur de CHF 58'700.00, et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), à hauteur de CHF 6'000.00

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 20 février 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 03-2021 s'est réunie à Castelmont, le 18.02.2021, de 18h30 à 19h30, dans la composition suivante :

M. Vincent Zodogome, Président
M. Jean-Jacques Favre, rapporteur
Mme Soraya Ait Si Selmi
Mm Jessica Waeny Desponds
M. Georges Borer
M. Jean-Pierre Dupertuis
M. Henry-Pascal Mombelli

La Municipalité est représentée par M. A. Gillièron, accompagné de Mme A. Ould Henia, cheffe de service.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Municipal rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Le SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois) regroupe 8 communes depuis 2004. Il a pour but un aménagement global, durable et cohérent du territoire. Pour tout complément, le site internet www.ouest-lausannois.ch renseigne plus amplement.

Le SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois) regroupe 12 communes. Leur site est www.sdnl.ch

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 03-2021

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :
Que deviennent les montants prévus mais non dépensés ? – ils sont reportés.

La commission passe ensuite en revue les 9 crédits d'études du préavis, soit 7 pour le SDOL et 2 pour le SDNL.

Etudes SDOL :

1. Plate-forme logement

Prilly n'a pas un office du logement. La ville bénéficie donc de l'association.

2. Diagnostic et programme d'action pour le réseau fin piétons

L'étude passe en revue tout le réseau piéton. Elle doit produire des fiches décrivant les mesures à prendre.

Cette étude inclut-elle les Personnes à Mobilité Réduite? -oui

3. Etude jalonnement local piétons

L'étude vise à établir une signalétique piétonne (lieux marquants et temps de marche)
Quel est précisément l'impact pour Prilly ? – vu que c'est une étude, l'impact n'est pas connu.

4. Plan Canopée

L'étude mettrait en place un plan d'action pour le maillage vert-bleu.

5. Jardins historiques

L'étude recense et évalue les jardins

Il y a 13 sites sur Prilly.

Ce sera une annexe au PGA afin de protéger les espaces concernés.

6. ZIZA développement économique local

Le montant sert à engager une personne qui aura pour but de favoriser le dynamisme économique de l'Ouest lausannois.

La personne serait engagée comme déléguée au développement économique à 40% en CDD d'une durée d'un an. La situation sera revue après un an.

Comment faisait-on avant ?- Le territoire de Prilly étant petit, « on se débrouillait » . Renens, avec 22'000 habitants en a 1. Le syndic fait remarquer que Prilly n'a pas de juriste non plus. Nous travaillons par mandats.

Le syndic attend de « bonnes rentrées d'argent » avec la SICPA.

7. Equipements intercommunaux publics

L'étude vise à trouver de possibles synergies pour les grands équipements publics.

Il s'agit ici de la coopération intercommunale. Spécialement entre Prilly et Renens.

Etudes SDNL:

1. P+R planification régionale

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 03-2021

Etude des besoins P+R et B+R autour du LEB, la ligne 60, et les CFF.

2. Accessibilité multimodale

Mise à jour des études de 2012-2013.

L'accessibilité multimodale = voiture puis train ou aussi : vélo puis bus. C'est la connexion entre les transports.

Le syndic fait remarquer que la route du Mont et la route du Chasseur sont d'un certain intérêt en fonction de ce qui se fera avec la sortie d'autoroute de la Blécherette. *Il sera utile d'être inclus dans le schéma directeur.* Par ailleurs, cela sera aussi intéressant pour le M3, qui *n'aboutira pas trop loin de Prilly.*

Un commissaire demande si la commission pourrait refuser ce soir la participation à ces études. – *oui, mais en fait non. Cela reviendrait à se retirer de ces groupes de travail. C'est plutôt une décision formelle.*

Un commissaire demande des précisions sur le SDOL – *les bureaux sont situés à Renens, il y a environ 9 employés.*

Un commissaire demande pourquoi le financement se ferait avec un acompte, ce qui donne des intérêts. *La réponse est différée.*

M. le Président remercie Monsieur le Municipal et Madame la cheffe de service qui quittent la salle à 19h15.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission commence par la remarque d'un commissaire. Le rapport de gestion du SDOL a été remis durant la séance ce qui rend sa lecture impossible. Un commissaire apprécie cependant que ce rapport ait été remis. Un autre commissaire remarque qu'il est accessible sur le site internet.

Un commissaire fait remarquer que pour être rentable, il faudra demander le maximum à la personne engagée.

Un commissaire demande quel est le taux de participation de Prilly. En effet, celui-ci varie de 12,6% à 17,6%, comme indiqué dans le préavis. Le président produit alors le rapport du préavis 3-2020 dans lequel cette question a déjà été traitée : « Un commissaire souhaite comprendre pourquoi les parts de la commune sont différentes selon le projet ? Ceci vient du fait que certaines communes sont concernées par un projet et pas d'autres » (p.2 du rapport du préavis 3-2020).

Un commissaire fait remarquer qu'on a dépensé 3,5 millions pour une buvette et les vestiaires du foot, il semble alors vain de s'éterniser pour ce préavis d'environ 60'000.-

Un commissaire souhaite que l'on soit averti de l'état d'avancement des projets. Le syndic avait affirmé qu'un monitoring serait fait projet par projet.

Un commissaire propose de se référer à la COGEST.

4. Vote final

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 03-2021

La commission passe ensuite au vote et c'est à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h30.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 3-2021
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 64'700.00 aux études d'urbanisme suivantes :
 - a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) : CHF 58'700.00 Participation aux études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) : CHF 6'000.00 Participation aux études
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 64'700.00 par le compte 3316.000.4200 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

V. Zodogome, Président

J-J Favre rapporteur